

ARIANNE PHOSPHATE INC.

RAPPORT DE GESTION

Exercice terminé le 31 décembre 2015



TABLE DES MATIÈRES

ÉNONCÉS PROSPECTIFS.....	3
DESCRIPTION DES ACTIVITÉS.....	3
FAITS SAILLANTS.....	4
OBJECTIFS	6
FAITS SAILLANTS DE L'ÉTUDE DE FAISABILITÉ	6
REVUE OPÉRATIONNELLE	7
TENDANCE DE L'INDUSTRIE DU PHOSPHATE	9
DÉVELOPPEMENT DURABLE.....	10
INFORMATION ANNUELLE CHOISIE.....	11
ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIÈRE	12
TRÉSORERIE ET LIQUIDITÉ.....	12
FINANCEMENT	14
SOMMAIRE DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS.....	15
SOMMAIRE DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES POUR LA PÉRIODE DE TROIS MOIS CLOSE LE 31 DÉCEMBRE 2015.....	15
ARRANGEMENTS HORS-BILAN.....	16
OBLIGATIONS ET ENGAGEMENTS CONTRACTUELS.....	16
APPLICATION DES IFRS NOUVELLES ET RÉVISÉES.....	17
INSTRUMENTS FINANCIERS, RISQUES FINANCIERS ET GESTION DU CAPITAL.....	17
ÉVÉNEMENTS SUBSÉQUENTS	17
INFORMATION SUR LES ACTIONS EN CIRCULATION	18

Ce rapport de gestion présente une analyse de la situation financière et des activités d'Arianne Phosphate inc. (« Arianne » ou la « Société ») pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015. Le présent rapport de gestion, préparé en conformité avec le Règlement 51-102A1, approuvé par le conseil d'administration et daté du 30 mars 2016 doit être lu en parallèle avec les états financiers annuels consolidés audités pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015 (les « états financiers »).

Ces états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par l'IASB.

Tous les montants présentés dans le rapport de gestion sont en dollar canadien (\$ CA), sauf indication contraire.

ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Certains énoncés que contient le présent rapport de gestion portent sur nos intentions, nos attentes et nos plans actuels et futurs, nos résultats, notre degré d'activité, notre performance, nos objectifs, nos réalisations ou tout autre événement ou fait nouveau à venir et constituent des énoncés prospectifs. Les termes « pouvoir », « s'attendre à », « planifier », « prévoir », « tendances », « indications », « croire », « estimés », « probables » ou « éventuels », ou des variantes de ces termes ou d'autres termes similaires, visent à signaler des énoncés prospectifs. Dans le présent rapport de gestion, les énoncés prospectifs spécifiques incluent, sans toutefois s'y limiter, ceux portant sur l'évolution générale des activités, le début éventuel de la production commerciale et la situation de trésorerie de la Société. Les énoncés prospectifs sont fondés sur les plus récentes informations mises à notre disposition ainsi que sur des estimations et hypothèses qui concernent, entre autres choses, la conjoncture économique et l'industrie minière en général et que nous avons formulées à la lumière de notre expérience et de notre perception des tendances historiques, de la conjoncture actuelle et de l'évolution prévue dans l'avenir, ainsi que d'autres facteurs que nous croyons pertinents et raisonnables dans les circonstances. Bien qu'ils soient raisonnables, ces énoncés comportent certains éléments de risque et d'incertitude, connus et inconnus, et par conséquent, les résultats réels et les événements futurs pourraient être très différents de ce qui est prévu dans ces énoncés.

DESCRIPTION DES ACTIVITÉS

Arianne se concentre sur le développement du projet de Phosphate du Lac à Paul (Lac à Paul) situé au Saguenay-Lac-St-Jean, Québec. Les actions de la compagnie sont inscrites à la cote de la Bourse de croissance TSX sous le symbole DAN, à la bourse de Francfort sous le symbole JE9N et à la bourse américaine Over-the Counter (« OTC ») sous le symbole DRRSF. Le siège social de la Société est situé au 393, rue Racine est, bureau 200, Chicoutimi, Québec, Canada G7H 1T2.

FAITS SAILLANTS

2016

- Le 14 mars, Pierre Fitzgibbon, Président du Conseil a démissionné en tant que Président et par le fait même le conseil d'administration a nommé Jean Lamarre comme nouveau président du conseil d'administration. Il est pleinement qualifié dans le développement du commerce international, la finance et la stratégie d'entreprise et il sera un ajout important pour Arianne. En outre, Arianne a annoncé la nomination de Brian Ostroff à titre de Chef de la direction. Son expérience aidera à consolider les partenariats et les accords de financement.
- La Société a respecté les délais pour le projet des installations portuaires effectuées par Port Saguenay. Les études environnementales sont en cours pour l'Agence canadienne d'évaluation environnementale («ACEE»). Cette étape importante dans le développement du projet permettra à Port Saguenay d'obtenir les approbations gouvernementales nécessaires pour commencer la construction des installations portuaires et d'obtenir les autorisations demandées.

2015

- En mars 2015, la Société a émis 400 000 bons de souscription non transférables («bons de souscription») à Mercury financement Corp. (le «prêteur»), le prêteur des lignes de crédit décrites à la note 12 des états financiers. Les bons de souscription ont été émis dans le cadre d'un accord avec le prêteur de reporter les paiements d'intérêt sur les lignes de crédit (la «Convention»). L'accord prévoit le report d'environ 600 000 \$ en intérêts à payer au prêteur jusqu'à l'échéance des lignes de crédit au 31 décembre 2015. Chaque bon de souscription permet au prêteur d'acheter une action ordinaire de la Société à un prix d'exercice de 0,74 \$. Les bons de souscription pourront être exercés pendant une période d'un an à la date de la signature de l'accord. Les bons de souscription sont assujettis à une période de détention de quatre mois.
- Le 17 mars 2015, la Société a annoncé qu'à la suite de tests effectués à la demande de clients potentiels, elle est désormais en mesure de fabriquer un concentré de qualité supérieure grâce à la réduction significative de la présence d'éléments mineurs dans son concentré phosphaté. Ces tests ont permis de produire plus de 1,2 tonne de concentré d'apatite de grande qualité. Le rapport final des éléments mineurs (REM) de ce concentré s'élève à 0.03%, à un grade de 40.0 % P₂O₅, comparativement aux tests précédents où le REM était de 0.089 et de 38.8 % P₂O₅.
- Au cours du premier trimestre, la Société a identifié des économies de coûts additionnelles de 4,26 \$US par tonne de concentré. Au cours du deuxième trimestre, la Société a annoncé une économie de coûts opérationnels de 8 \$US par tonne de concentré de phosphate. Au total, cette réduction des coûts est de 12,26 \$US par tonne de concentré, ce qui réduit les coûts d'opérations à 79 \$US la tonne de concentré, ce qui représente une économie de 13% par rapport aux prévisions de départ provenant de l'étude de faisabilité. Cette réduction est due à un plan minier optimisé incluant des ressources additionnelles, ainsi que des économies associées à un procédé métallurgique simplifié.
- Grâce à des activités d'exploration achevées en 2014, Arianne a identifié de nouvelles ressources mesurées et indiquées sur l'extension Est de la zone Paul. Au total, l'estimation des ressources s'exprime par une augmentation de 5 % des ressources mesurées et indiquées (702,7 Mt vs 668,7 Mt), annoncées précédemment le 14 octobre 2014.

- M. Dino Fuoco, chef des finances et secrétaire corporatif de la Société, a quitté ses fonctions le 3 juillet 2015. M. James Cowley, administrateur au conseil d'administration d'Arianne, assurera l'intérim. M. Cowley est membre du comité d'audit de la Société et il a occupé le poste de Président d'août 2011 à août 2014.
- Le 2 juin, au cours de l'assemblée générale annuelle et extraordinaire des actionnaires à Montréal, les actionnaires d'Arianne ont élu Pierre Fitzgibbon, Dominique Bouchard, Brian Ostroff, James Cowley, David DeBiasio, Marco Gagnon, Siva Pillay, et Steven Pinney à titre d'administrateurs de la Société. Le conseil d'administration a confirmé la nomination de M. Pierre Fitzgibbon à titre de président ainsi que M. Dominique Bouchard à titre de vice-président.
- Le 12 juin, la Société a procédé à la signature d'une entente de coopération avec les Premières Nations de Pessamit, Essipit et Mashteuiatsh dans le cadre du projet minier du Lac à Paul. Suite à la signature de l'entente de coopération, les parties s'engagent à avoir des discussions en vue d'en arriver, dans les prochains mois, à la formulation d'une Entente sur les Répercussions et les Avantages (ERA) avant le début de la construction.
- Le 29 juillet 2015, la Société a reporté l'échéance de 1 217 500 bons de souscriptions (les « Bons de souscription ») émis dans le cadre du placement privé complété le 29 juillet 2013. Chaque Bon de souscription, qui faisait partie des unités émises, donne le droit à son détenteur d'acheter une action ordinaire de la Société au prix de 1,45\$ l'action ordinaire jusqu'au 29 juillet 2015. La Société a décidé de reporter l'échéance des Bons de souscription au 27 janvier 2017. Aucune autre condition des Bons de souscription n'est modifiée.
- Le 22 octobre 2015, la Société a obtenu une facilité de crédit élargie provenant de ses prêteurs existants qui totalisent maintenant 18 750 000 \$. Cette nouvelle facilité élargie permettra à la Société de compléter sa facilité actuelle de 12 500 000 \$ (plus intérêt couru). La date d'expiration de cette nouvelle facilité viendra à échéance le 31 décembre 2017. Le montant restant peut être prélevé tel que requis par Arianne. La totalité de la facilité de crédit portera intérêt à un taux annuel égal à 6,25 %, incluant tous les intérêts capitalisés, et ce, jusqu'à l'échéance de la nouvelle facilité. De plus, la Société a émis au prêteur 7 500 000 de bons de souscription, dont 5 000 000 ont un prix d'exercice de 0,86 \$ par action et 2 500 000 millions ont un prix d'exercice de 1,08 \$ par action. Tous les bons de souscription sont exerçables jusqu'au 31 décembre 2017. Tous les titres émis de la facilité de crédit sont soumis à une période de détention réglementaire de quatre (4) mois et un (1) jour expirant le 21 février 2016. Dans le cadre de cette transaction, Arianne a versé une commission de 45 669 \$ à l'agent ainsi qu'une commission d'engagement de 91 338 \$ au prêteur.
- Le 22 décembre 2015, la Société a annoncé que son projet a reçu l'approbation du Cabinet du gouvernement du Québec. L'octroi du décret ministériel est une étape importante dans le processus d'élaboration du projet du lac à Paul. La Société poursuivra ses discussions avec des partenaires commerciaux, stratégiques et financiers potentiels pour financer la construction de la mine au lac à Paul.

OBJECTIFS

- Signer l’ “Entente de coopération” avec les premières Nations; **complété en 2015**
- Obtenir le décret ministériel afin de développer le projet de la mine au lac à Paul; **complété en 2015**
- Réduire les coûts d’opérations et de production ainsi que les dépenses en capital; **Processus en cours avec des progrès significatif en 2015**
- Sécuriser un financement pour la construction et le développement du projet du lac à Paul. **En cours**

À moyen terme, l’objectif de la Société reste de construire une mine de phosphate rentable qui va générer des retombées économiques et des avantages pour nos actionnaires ainsi que les parties prenantes dans la région du Saguenay-Lac-St-Jean et du Québec.

FAITS SAILLANTS DE L’ÉTUDE DE FAISABILITÉ

En octobre 2013, Arianne a publié les résultats de l’étude de faisabilité du projet de mine de phosphate du Lac à Paul. L’étude de faisabilité décrit une mine à ciel ouvert, une usine de traitement du minerai afin de produire du phosphate de haute qualité et un système de transport en vue d’acheminer le produit à l’année à un port en eau profonde sur la rivière Saguenay.

Faits saillants de l’étude de faisabilité

- Valeur actualisée nette (« VAN ») de 1 910,1 M\$ US avant impôts à un taux d’actualisation de 8 %;
- Produits bruts, en dollars réels, de 16.1 milliards US et flux de trésorerie des activités opérationnelles de 7.4 milliards US;
- Taux de rendement interne (« TRI ») de 20,7 %, avec une période de récupération de l’investissement de 4,4 ans avant impôts et droits miniers;
- Durée de vie de la mine de 26 ans (excluant la pré-production) avec une production annuelle moyenne de concentré phosphaté de 3 millions de tonnes à une teneur de 38,6 % P_2O_5 et un taux de récupération moyen après traitement de 90,0 %;
- Coûts d’investissement initial du projet de 1 214,7 M\$ US, soit 983 M\$ US pour la mine et 232 M\$ US pour le système de transport du concentré qui livrera le produit au port en eau profonde ouvert 365 jours par année sur la rivière Saguenay;
- Coût tout inclus jusqu’au Port de Saguenay de 93,7 \$ US/tonne pour la durée de vie de la mine (c.-à-d. FOB au Port de Saguenay), soit une marge d’exploitation de 56 % et un prix de vente moyen de 213 \$/tonne au port;
- Ressources mesurées et indiquées de 590 millions de tonnes uniquement dans la zone Paul à une teneur moyenne de 7,13 % P_2O_5 avec une teneur de coupure de 4,0 % (n’inclut pas les ressources minérales de la zone Manouane de 164 millions de tonnes);

- 76 millions de tonnes de concentré vendable à 38,6 % P_2O_5 dans des réserves minérales prouvées et probables, en considérant une teneur de coupure de 3,5 % P_2O_5 , de 472,1 millions de tonnes à une teneur moyenne de 6,9 % P_2O_5 (à partir des ressources minérales de la zone Paul);
- Disponibilité de 115 mégawatts (MW) d'électricité confirmée par Hydro-Québec à la centrale de Chute-des-Passes située à 40 km de la mine.

REVUE OPÉRATIONNELLE

Potentiel de croissance

En raison d'activités d'exploration supplémentaires complétées en 2014, Arianne a été en mesure d'identifier une nouvelle ressource mesurée et indiquée 6,31 % P_2O_5 (teneur de coupure à 4,0 % P_2O_5). De plus, une estimation actualisée des ressources, suite au redécoupage de la Zone Paul et son extension ouest, équivaut maintenant à 690 millions de tonnes à 7,18% P_2O_5 (teneur de coupure à 4,0 % P_2O_5) dans la catégorie mesurée et indiquée. Au total, la mise à jour de l'estimation des ressources d'Arianne montre maintenant une augmentation de 5% des ressources mesurées et indiquées (703 Mt contre 669 Mt) sur ses ressources annoncées précédemment publiées.

Infrastructures

Le projet est situé à 240 km au nord de la région du Saguenay–Lac-St-Jean, au Québec (Canada). Cette région diversifiée possède une bonne infrastructure et une base industrielle avec un bassin d'emploi de haute qualité. Les infrastructures existantes comprennent une centrale hydroélectrique d'une capacité suffisante à l'alimentation du projet, un réseau routier et un accès à l'eau profonde.

Le projet du Lac à Paul sera alimenté par 115MW d'électricité d'Hydro-Québec, à partir du système électrique de Rio Tinto Alcan de la centrale de Chute-des-Passes, qui est située à 40 km du projet. Une sous-station réductrice de tension de 345 kV à 161 kV sera construite à Chute-des-Passes. Cette nouvelle sous-station fournira l'électricité à partir d'une ligne de transmission de 161 kV.

Transport du concentré phosphaté

Le concentré phosphaté sera transporté par camion à partir du site de la mine, vers les chemins forestiers déjà existants, jusqu'à un centre de transbordement localisé près de la rive nord de la rivière Saguenay. Les différentes études ont menées en Juin 2014, à la sélection et la présentation d'un scénario utilisant les chemins forestiers R-253 et R-200 sur les Monts-Valin et situant le terminal maritime sur la rive nord de la rivière Saguenay à Sainte-Rose-du-Nord.

Métallurgie

La Société a effectué des tests à la demande de clients potentiels, elle est désormais en mesure de fabriquer un concentré de qualité supérieure grâce à la réduction significative de la présence d'éléments mineurs (REM) dans son concentré phosphaté. Ces tests ont permis de produire plus de 1,2 tonne de concentré d'apatite de grande qualité, à un grade de 40% P_2O_5 , appelé Arianne 40, avec un ratio REM de 0.03%. Les résultats finaux surpassent ceux des tests métallurgiques effectués précédemment où le REM était de 0.089% et de 38.8 % P_2O_5 .

Réductions de coûts

La Société a identifié des économies de coûts additionnelles de 12,26 \$US par tonne (4,26 \$US annoncé dans le premier trimestre et 8\$US annoncé dans le deuxième) pour la production du concentré d'apatite, ce qui diminue les coûts d'opération à 79 \$US par tonne. Cette économie représente 13 % par rapport aux coûts établis par l'étude de faisabilité. Les économies identifiées sont le résultat du travail d'optimisation effectué sur le plan minier et sur le début des opérations de la partie ouest de la fosse, pour ainsi réduire le ratio de décapage et permettre à la Société d'appliquer un programme pour la gestion des résidus. Ce calcul a été fait en utilisant un taux de change de 0,95\$, soit le taux utilisé pour l'étude de faisabilité. En outre, la Société a obtenu 115 MW du gouvernement du Québec au tarif avantageux (Tarif L).

Premières Nations

Les négociations avec les trois collectivités des premières nations touchées par le projet du Lac à Paul : Pessamit, Essipit et Mashteuiatsh, ont menés à la signature d'une l'entente de coopération pour le projet du Lac à Paul. L'entente de coopération sera utilisée comme cadre pour régir les relations entre Arianne et les trois communautés conformément à nos intentions mutuelles afin de construire une relation basée sur la coopération et le respect mutuel, dans le cadre de l'élaboration du projet du Lac à Paul. L'entente de coopération, définit les domaines dans lesquels Arianne et les trois communautés ont acceptées de travailler ensemble et de maintenir les voies de communication efficaces pour soutenir les objectifs communs.

Relations avec les communautés du Saguenay-Lac-St-Jean

Parallèlement aux études en cours, la Société entretient des relations soutenues avec les intervenants sociaux et politiques de la région, ainsi qu'avec les groupes ou personnes plus directement concernés par le projet. Les relations avec les communautés ont toujours été primordiales pour Arianne. La Société s'est engagée à maintenir une communication ouverte avec l'ensemble des communautés touchées par le projet du Lac à Paul.

Tout au long de cette année, de nombreuses rencontres ont eu lieu avec les principaux acteurs politiques, économiques et sociaux participants à ce projet.

Analyse des retombées économiques

En date du 14 février 2014, la firme d'experts Raymond Chabot Grant Thornton a déposé à la Société les résultats de son étude portant sur les retombées économiques de la réalisation du projet du Lac à Paul.

L'analyse confirme que les retombées économiques importantes, notamment, augmenter la richesse collective en accroissant le revenu moyen des travailleurs de la région, tout en favorisant l'éclosion d'une nouvelle grappe de sous-traitants miniers dans la région, en plus de diversifier l'économie régionale des secteurs traditionnels de la forêt et de l'aluminium.

Ce projet générera aussi l'arrivée de nouveaux résidents et d'une main-d'œuvre talentueuse possédant des expertises particulières, de même que des occasions pour les établissements d'enseignement de la

région. Arianne collabore avec tous les acteurs concernés, incluant les communautés autochtones, afin que ce projet permette à nos collectivités de croître et de devenir encore plus concurrentielles.

Port-Saguenay

Les représentants de l'autorité portuaire de Saguenay (Port de Saguenay) et Arianne coopérera à la mise en place d'un terminal maritime sur la rive nord de la rivière Saguenay à la limite de Sainte-Rose-du-Nord.

En avril 2015, le Port de Saguenay a déposé la description du terminal maritime et son projet de construction d'installations adjacentes sur la rive nord de la rivière Saguenay à l'Agence Canadienne d'Évaluation Environnementale (ACEE), suivi d'une consultation publique de 20 jours. Des informations additionnelles sur la fonctionnalité sont présentées sur le site web de l'agence <http://www.ceaa-acee.gc.ca>.

Ce projet a été lancé comme un complément au projet du Lac à Paul. L'objectif du projet de Port de Saguenay est de répondre aux besoins d'Arianne pour l'expédition du concentré de phosphate vers les marchés étrangers.

Acceptabilité sociale

Afin de minimiser l'impact du transport pour les résidents de la Zec Martin-Valin et du Lac Neil, la Société a signé un accord avec les parties pour compenser l'impact du transport du concentré.

TENDANCE DE L'INDUSTRIE DU PHOSPHATE

L'exploitation de roches phosphatées en Amérique du Nord est en baisse, avec un déficit réel au Canada et aux États-Unis de 4 millions de tonnes par année et ce déficit augmentera jusqu'à 8 millions de tonnes par année en 2020. La demande globale pour le phosphate est en augmentation de 3% par année en raison de la croissance de la population mondiale et du changement des habitudes alimentaires vers une alimentation plus riches en protéines.

Dans ce contexte, le projet du Lac à Paul pourrait combler une partie de ce déficit et assurer une source de roches phosphatées de très bonne qualité.

Le phosphate n'a pas de substitut et est un élément clé indispensable à la vie. Il permet le développement des racines et augmente la résistance des plantes à la sécheresse.

Les acheteurs de phosphate (les clients potentiels) sont préoccupés par la sécurité d'approvisionnement et s'intéressent à la situation géopolitique de la région où se trouve la mine. Le projet du Lac à Paul est situé dans une région minière où l'environnement politique est stable.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Évaluation et compensation des gaz à effet de serre

Dans le cadre de sa politique de développement durable, Arianne compense ses émissions de gaz à effet de serre (GES) en investissant dans des projets de développement durable et d'innovation.

Les activités d'Arianne, au cours de l'année 2015, ont entraîné l'émission de 37 tonnes d'équivalent CO₂ (Tableau 1).

Les activités d'Arianne consistent essentiellement dans le développement du projet du Lac à Paul, les travaux de terrain, dont la coupe d'arbre, la campagne de forage, le transport du matériel et du personnel. La Société investit une compensation pour l'émission d'équivalent de CO₂. (Tableau 2).

Tableau 1 : GES émis par champ d'activité de la Société au cours de l'année terminée le 31 décembre 2015 (en tonnes)

	Total	Administration et transport terrain	Coupe d'arbre	Forage	Excavation	Autre
Travaux et représentations	37	37	-	-	-	-
Pourcentage (%)	100 %	100 %	-	-	-	-

Tableau 2 : Bilan des compensations d'Arianne au 31 décembre 2015

Émissions	tonnes
1999-2010	867
2011	222
2012	963
2013	100
2014	2 070
2015	37
Équivalent financier	4 259
Prix/tonne CO ₂ (\$/tonne)	12.82
Montant à compenser (\$)	54 600
Montants déjà investis	\$
Global TraPs 2011	5 181
UQAC — Chaire Éco-conseil	4 240
Global TraPs 2012	3 490
Bourse de recherche 2012-2014	27 000
Carbone Boréal 2012	37
Biopierre	1 000
Totaux investis	40 948
Compensation supplémentaire à investir	13 652

INFORMATION ANNUELLE CHOISIE

Faits saillants des trois derniers exercices

	31 décembre 2015	31 décembre 2014	31 décembre 2013
	\$	\$	\$
Actif total	44 259 699	44 654 876	39 655 934
Passifs financiers non courants – ligne de crédit	12 561 084	-	11 399 817
Perte nette	3 977 746	5 662 140	6 407 836
Perte nette par action	0,04	0,06	0,08

Les états financiers consolidés ont été préparés conformément aux IFRS publiées par l'International Accounting Standards Board («IASB»). Les méthodes comptables appliquées dans les états financiers consolidés sont fondées sur les IFRS en vigueur pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, telles qu'elles sont publiées et en vigueur au 30 mars 2016, date à laquelle le conseil d'administration a approuvé les états financiers consolidés.

Résultat d'exploitation l'exercice clos le 31 décembre 2015

La perte nette de l'exercice clos le 31 décembre 2015 se chiffre à 3 977 746 \$ comparativement à une perte nette de 5 662 140 \$ pour la période correspondante de 2014 et 6 407 836 \$ pour 2013.

Cette diminution de la perte au cours des trois dernières années est principalement due au recouvrement d'impôts de 84 677 \$ comparativement au recouvrement de 189 445\$ en 2014 et une dépense d'impôt de 1 288 844\$ en 2013. Ce montant provient de la méthode prévue de recouvrement des actifs de prospection et d'évaluation. Puisqu'il y a des indications à l'effet que les actifs de prospection et d'évaluation seront recouverts par l'exploitation plutôt que par la cession. Ceci a été constaté initialement en 2013. La Société a constaté un passif d'impôt différé de 2 084 722 \$ pour 2015.

La perte d'exploitation de 2015 de 3 926 222 \$ était inférieure à celle de 2014 et 2013 (5 610 243\$ et 4 851 903 \$). Cela est principalement dû à la réduction de la taille de l'équipe (diminution de 273 959\$ entre 2015 et 2014 et une augmentation de 615 751 \$ entre 2014 et 2013), car les activités d'exploration maintenant complétées, la Société a mis l'accent sur le développement du projet du Lac à Paul.

Cela est également dû à une baisse de la rémunération à base d'actions au cours de 2015 par rapport à 2014 (baisse de 289 685 \$ entre 2015 et 2014 et une augmentation de 350 569 \$ entre 2014 et 2013).

Les honoraires professionnels et de consultants ont diminué de 464 450 \$ entre 2015 et 2014 (baisse de 135 869 \$ entre 2014 et 2013) en raison de la baisse des activités.

La plupart des autres charges d'exploitation en 2015 ont diminué en raison de la diminution du niveau de l'activité de la Société. Les frais de gestion baissent de 276 452 \$ entre 2015 et 2014 (augmentation de 7 668 \$ entre 2014 et 2013). Les frais de voyage, promotions et représentations ont diminués de 194 745 \$ entre 2015 et 2014 (augmentation de 50 709 \$ entre 2014 et 2013). Les coûts de communications ont diminué de 172 000 \$ entre 2015 et 2014 (augmentation de 72 668 \$ entre 2014 et 2013).

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 31 décembre 2015, l'actif total est moins élevé qu'au 31 décembre 2014. Ceci est principalement dû à la diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, au montant de 91 920 \$ en 2015, alors qu'ils étaient de 3 837 720 \$ en 2014. Cela est compensé par une augmentation des actifs d'exploration et d'évaluation à 40 502 866 \$ en 2015 comparativement à 36 623 579 \$ en 2014. Tout au long de l'année, la Société a continué de développer ces actifs d'exploration et d'évaluation en investissant 3 879 287 \$, déduction faite des crédits d'impôt, composé de la propriété du Lac à Paul.

Les comptes créditeurs et charges à payer ont également augmenté, passant de 1 191 290 \$ en 2014 à 1 672 540 \$ en 2015. Cela est dû à la hausse des dépenses engagées à la fin de l'année et de la condition de paiement.

Les passifs non courants au 31 décembre 2015 d'un montant de 14 645 806 \$ sont supérieurs comparativement à ceux du 31 décembre 2014 de 2 034 817 \$, suite de la classification de la ligne de crédit et des intérêts courus comme des passifs non courants liés à la l'accord de la nouvelle facilité échéant le 31 décembre 2017.

TRÉSORERIE ET LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque que la Société éprouve des difficultés à respecter des obligations liées à ses passifs financiers. Le solde de trésorerie de la Société au 31 décembre 2015 était de 91 920 \$, et elle dispose d'un crédit d'impôt relatif aux ressources et un crédit d'impôts miniers à recevoir de 1 106 305 \$.

Selon les estimations de dépenses courantes pour le développement du projet en 2016, la Société prévoit qu'elle aura besoin de financement supplémentaire au cours de 2016. Toute insuffisance de financement peut être palliée à l'avenir par un certain nombre de moyens y compris, mais sans s'y limiter, par l'émission de nouveaux titres de participation, d'emprunt ou sécuriser l'apport en capital des différents partenaires potentiels. Bien que la direction ait réussi à obtenir du financement dans le passé, il n'y a aucune garantie qu'elle sera en mesure de le faire à l'avenir ou que ses sources de financement ou initiatives seront disponibles à la Société ou qu'elles seront disponibles à des conditions acceptables pour la Société.

	31 décembre 2015 \$	31 décembre 2014 \$
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles avant les variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	(3 303 004)	(4 886 069)
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	(681 561)	722 729
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	(3 948 565)	(4 163 340)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(586,169)	(6 841 277)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	824 934	7 946 006
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(3 745 800)	(3 058 611)

Activités opérationnelles

Pour l'année terminée le 31 décembre 2015, les sorties de trésorerie liées aux activités opérationnelles totalisaient 3.9 M \$ (millions) comparé à 4.2 M\$ pour la période 2014. La variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement a diminué de 1,4 M\$ au cours l'année. Cette augmentation est liée à l'augmentation des comptes fournisseurs et des charges à payer.

Activités d'investissement

Pour l'année terminée le 31 décembre 2015, les flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement étaient de 0,6 M\$, ce qui reflète principalement les sorties de fonds liées à l'acquisition d'actifs de prospection et d'évaluation d'un montant de 1,5 M\$ et qui ont été compensés par la réception du crédit relatif aux ressources et du crédit de droits remboursables pour perte provenant du Gouvernement du Québec d'un montant de 0,9 M\$. Au cours de l'année 2015, les dépenses de prospections et d'évaluation ont augmenté de 4,0 M\$, incluant 2,5 M\$ de dépense hors caisse en lien avec l'amortissement des frais de financement et intérêts capitalisés de la ligne de crédit de 1,8 M\$ ainsi qu'un montant de 0,7 M\$ comptabilisées aux comptes créditeurs et charges à payer.

Activités de financement

Pour l'année terminée le 31 décembre 2015, les flux de trésorerie provenant des activités de financement s'élèvent à 0,8 M\$ par rapport à 7,9 M\$ en 2014. La diminution est principalement attribuable au fait que la nouvelle facilité négociée le 22 octobre 2015 d'un montant de 4,6 M \$, a été progressivement utilisée en 2015 pour 1,0 M \$. En 2014, il y avait un remboursement du prêt de 1,5 M \$, qui a été partiellement compensé par la réception du produit brut tiré de l'exercice de bons de souscription, des options d'achat d'actions et options attribuées aux courtiers de 2,0 M\$ et 8,0 M\$ reçu du placement privé moins les dépenses d'émissions d'actions de 0,6 M \$.

FINANCEMENT

Selon les termes de la nouvelle facilité, la Société a obtenu une troisième ligne de crédit non renouvelable d'un montant de 4 566 887 \$ pour financer exclusivement les opérations générales et administratives et autres activités liées à l'élaboration du projet du Lac à Paul. La troisième ligne de crédit non renouvelable porte intérêt à un taux fixe de 6,25% par an à compter de la date de clôture (20 octobre 2015).

Dans le cadre de l'obtention de la troisième ligne de crédit non renouvelable, la Société a octroyé au Prêteur 5 000 000 bons de souscription à un prix d'exercice de 0,86 \$ par bon de souscription et 2 500 000 bons de souscription à un prix d'exercice de 1,08 \$ par bon de souscription. Chaque bon de souscription permet au prêteur d'acheter une action ordinaire de la Société jusqu'au 31 décembre 2017. Les bons de souscription sont assujettis à une période de détention de quatre mois et un jour à partir de la date de l'émission. Si la ligne de crédit est réduite ou remboursée dans l'année suivant la date de clôture, un nombre proportionnel des bons de souscription devront voir leurs termes être réduit à la suite de (i) un an après la date de clôture et (ii) 30 jours à compter de la réduction ou du remboursement de la ligne de crédit.

Relativement à la troisième ligne de crédit non renouvelable, au 30 décembre 2015, la Société a émis 1 500 000 actions au prêteur suite à l'exercice de bons de souscription. Chaque bon de souscription donne droit aux détenteurs d'acquérir une action ordinaire de la Société à un prix de 0,88 \$. Cette émission a réduit la ligne de crédit non renouvelable.

Au cours du quatrième trimestre de 2015, la Société a utilisé 1 000 000 \$ provenant de la dette et a payée 1 320 000 \$ en accordant 1 500 000 actions au prêteur en lien avec les bons de souscriptions exercées. Au 31 décembre 2015, la Société a un montant non utilisé de 3 566 887 \$ sur la ligne de crédit.

Fonds de roulement

Au 31 décembre 2015, le fond de roulement négatif est de 288 027 \$ comparé à un fond de roulement négatif de 9 442 302 \$ au 31 décembre 2014. La diminution du fond de roulement négatif est principalement due à la classification de la ligne de crédit en tant que passif non courant, puisque l'échéance du paiement du capital et des intérêts de la troisième ligne de crédit non renouvelable est le 31 décembre 2017 au lieu du 31 décembre 2015.

La direction estime que le fond de roulement à la fin de 2015 ne sera pas suffisant pour répondre aux obligations de la Société et aux dépenses prévues jusqu'au 31 décembre 2016. Pour ces raisons, il existe un doute quant à la capacité de la Société à remplir ses obligations à leur échéance et, par conséquent, quant à la pertinence de l'utilisation des principes comptables applicables à la continuité d'exploitation. La Société devra obtenir du financement pour 2016.

Si la direction n'est pas en mesure d'obtenir un nouveau financement, la Société pourrait être incapable de poursuivre ses activités, et les montants réalisés pour les actifs pourraient être moindres que les montants inscrits dans les états financiers consolidés.

SOMMAIRE DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS

	31 mars 2014	30 juin 2014	30 septembre 2014	31 décembre 2014	31 mars 2015	30 juin 2015	30 septembre 2015	31 décembre 2015
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Perte nette	(1 405 964)	(1 636 936)	(1 260 208)	(1 359 032)	(891 200)	(1 138 195)	(913 206)	(1 035 145)
Perte par action de base et diluée	(0,02)	(0,02)	(0,01)	(0,01)	(0,01)	(0,01)	(0,01)	(0,01)

Pour chaque trimestre des exercices 2014 et 2015, les informations contenues dans le sommaire des résultats trimestriels sont présentées conformément aux IFRS. Les montants de ce tableau sont présentés en dollars canadiens, également la devise fonctionnelle de la Société.

Pour les deux premiers trimestres de 2014, la perte nette est plus élevée que le deuxième semestre. Cette augmentation est due à la campagne d'exploration terrain et de l'embauche de nouveaux employés. Pour le deuxième trimestre de 2014, la perte nette a diminué en raison de la baisse des activités et la Société a eu moins recours aux consultants externes. Pour le premier trimestre de 2015, la perte nette a diminué de 467 832 \$ comparé au dernier trimestre de 2014. Cette diminution est principalement due à la réduction du personnel et des activités. Pour les trois derniers trimestres, les activités sont demeurées relativement stable.

SOMMAIRE DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES POUR LA PÉRIODE DE TROIS MOIS CLOSE LE 31 DÉCEMBRE 2015

La perte nette de la période de trois mois close le 31 décembre 2015 se chiffre à 1 035 145 \$ comparativement à une perte nette de 1 359 032 \$ pour la même période en 2014. La perte nette du quatrième trimestre inclue un montant de rémunération fondée sur des actions de 104 757 \$ (196 260\$ en 2014), une diminution de 91 503 \$ par rapport à la période précédente.

	2015	2014
	\$	\$
Transactions avec les administrateurs et hauts dirigeants⁽¹⁾		
Rémunération à base d'actions	279 872	125 100
Honoraires de gestion	<u>113 717</u>	<u>390 168</u>
	393 589	515 268
Salaires et charges sociales ⁽³⁾	<u>633 352</u>	<u>747 515</u>
	<u>1 026 941</u>	<u>1 262 783</u>
Solde inclus dans les crédettes et charges à payer	6 250	73 056

(1) La compensation aux principaux dirigeants comprend des montants pour l'ex-vice-président et l'ex chef de la direction qui ont quitté respectivement en février et décembre 2014 ainsi que les montants relatifs aux départs des chefs des finances en août 2014 et juillet à 2015.

(2) Les salaires et les avantages sociaux inscrits à l'actif des actifs de prospection et d'évaluation s'élèvent à 128 169 \$ (113 592 \$ en 2014).

La Société a conclu des contrats d'emploi et de gestion avec ses principaux dirigeants dont la rémunération annuelle estimative s'élève à 425 000 \$. Ces contrats sont renouvelables annuellement. Les contrats conclus avec les principaux dirigeants de la Société renferment des dispositions qui s'appliquent en cas de licenciement sans motif valable ou de changement de contrôle. Si tous les membres de l'équipe de direction avaient été licenciés sans motif valable le 31 décembre 2015, la Société aurait dû verser une somme totale de 350 000 \$ à titre d'indemnités de départ. Si un changement de contrôle avait eu lieu le 31 décembre 2015, les indemnités de départ se seraient élevées à 700 000 \$ (en supposant que le départ ait fait suite à un changement de contrôle et que chacun des membres de l'équipe de direction aient choisi de recevoir ces indemnités). Pour un des principaux dirigeants, si à la fois une résiliation du contrat de travail et un changement de contrôle de la Société se produisent dans les 6 mois l'un de l'autre, la Société aurait à payer une indemnité de départ d'un temps égal à 75 000\$.

Suite à la nomination de Brian Ostroff comme un administrateur de la Société le 4 juin 2014, Windermere est considéré comme une partie liée car il exerce une influence notable sur la Société par le biais de sa représentation au conseil d'administration.

Au cours de 2015, Windermere a facturé 45 669 \$ en honoraires. Ces frais ont été engagés afin d'obtenir une troisième ligne de crédit non renouvelable.

ARRANGEMENTS HORS-BILAN

À la date du présent rapport de gestion, la Société n'a pas d'arrangements hors bilan qui ont, ou sont raisonnablement susceptibles d'avoir un effet actuel ou futur sur les résultats d'exploitation ou la situation financière de la Société, y compris, et sans limitation, des considérations telles que la liquidité et les ressources en capital.

OBLIGATIONS ET ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

- a) La Société a accordé au prêteur de la ligne de crédit d'août 2012 une redevance de 1\$ par tonne de ventes de concentrés de phosphate du projet du Lac à Paul. Cette redevance peut être rachetée en tout temps au moyen d'un paiement forfaitaire de 6 millions \$. En juillet 2013, la Société a également accordé au prêteur de la deuxième ligne de crédit une redevance de 0,25 \$ par tonne de ventes de concentrés de phosphate du projet du Lac à Paul. Cette redevance peut être rachetée en tout temps au moyen d'un paiement forfaitaire de 1,5 million de dollars. Cette redevance devra être rachetée par la Société pour le même montant en cas de changement de contrôle dans le cadre duquel au moins 90 % des actions émises et en circulation de la Société sont acquises, achetées ou détenues par un tiers soit par une offre publique d'achat ou toute autre transaction avec le même résultat.
- b) La Société a octroyé des contrats en relation avec le développement du projet du Lac à Paul pour un total de 697 864 \$. Ces contrats n'ont pas de date de terminaison et les décaissements seront effectués en conformité avec les étapes des projets.

- c) Les paiements minimum futurs de location de la Société pour le loyer du bureau de Chicoutimi, la location du camion et de camp du Lac à Paul sont les suivants :

	Moins d'un an	1 à 5 ans	Après 5 ans	Total
31 décembre 2015	122 623 \$	127 535 \$	-	250 158 \$

Voici les échéances contractuelles des passifs financiers y compris les intérêts le cas échéant au 31 décembre 2015 :

	Valeur comptable \$	Flux de trésorerie contractuels \$	0 à 12 mois \$	12 à 24 mois \$	Plus de 24 mois \$
Créditeurs et charges à payer	1 672 540	1 672 540	1 672 540	-	-
Ligne de crédit	12 561 084	19 885 377	296 000	19 589 377	-

APPLICATION DES IFRS NOUVELLES ET RÉVISÉES

Ces états financiers consolidés ont été préparés conformément aux IFRS exige que la direction fasse des estimations et des hypothèses qui influent sur les montants déclarés dans les états financiers et les notes complémentaires. Il y a une divulgation complète et une description des estimations et jugements comptables critiques à la note 4 des états financiers audités pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015. Un résumé des principales conventions comptables est présenté à la note 2 des états financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2015.

INSTRUMENTS FINANCIERS, RISQUES FINANCIERS ET GESTION DU CAPITAL

Les instruments financiers, les risques financiers et de la gestion du capital de la Société sont présentés et décrits à la note 20 des états financiers consolidés audités pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015.

ÉVÉNEMENTS SUBSÉQUENTS

Le 14 mars, 2016, la Société a annoncé que Jean Lamarre a été nommé en tant que nouveau Président du Conseil d'administration, en remplacement du titulaire. La Société a également annoncé la nomination d'un nouveau chef de la direction, Brian Ostroff.

INFORMATION SUR LES ACTIONS EN CIRCULATION

97 225 755 actions ordinaires sont émises et en circulation au 30 mars 2015. De plus, il y a 12 717 500 bons de souscription, 5 496 167 options d'achat d'actions et 447 750 options octroyées aux courtiers en circulation.

(s) Jean-Sébastien David
Jean-Sébastien David
Chef des opérations

(s) Jim Cowley
Jim Cowley
Chef de finance finances intérimaire et
Administrateur

Conseil d'administration et dirigeants

Jean Lamarre, Président du conseil d'administration
Dominique Bouchard, Vice-Président du conseil d'administration
Brian Ostroff, Administrateur et Chef de la direction
Jim Cowley, Administrateur et Chef des finances intérimaire
Pierre Fitzgibbon, Administrateur
Steven L. Pinney, Administrateur
Dave DeBiasio, Administrateur
Siva J. Pillay, Administrateur
Marco Gagnon, Administrateur

Jean-Sébastien David, Chef des opérations
Daniel Boulianne, Vice-président Exploration

Symboles boursiers

DAN : TSX-V (Canada)
JE9N : FSE (Allemagne)
DRRSF : OTC (USA)

Siège social

393, rue Racine Est, bureau 200
Chicoutimi (Québec) G7H 1T2
Tél. : (418) 549-7316
Fax : (418) 549-5750
Courriel : info@arianne-inc.com